



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

1. Introduction

Pour moi, la session de cette année de la Conférence internationale du Travail a été un exemple parfait de ce que cette assemblée doit être, à savoir l'instance mondiale par excellence où on échange des idées et où on cherche à définir les meilleurs moyens d'améliorer la vie et les moyens d'existence des travailleurs et des travailleuses. A cet égard, il est bon que cette session ait été ce riche laboratoire d'idées que j'ai évoqué dans mon rapport car, en un sens, c'était là son thème même: confrontés comme nous le sommes à une crise globale de l'emploi, nous devons réunir autant de bonnes idées que possible pour orienter notre action dans la direction voulue. Je crois, à ce sujet, que vous êtes montrés admirablement à la hauteur.

Les orateurs ont été satisfaits de la direction suivie par l'OIT. Les sessions précédentes de la Conférence et les activités du Conseil d'administration ont permis d'atteindre de nombreux résultats: renforcer notre approche commune de l'Agenda du travail décent, faire de cet agenda un objectif mondial, rendre la mondialisation plus équitable, établir un lien entre la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et le développement des entreprises, et renforcer le tripartisme, sur le plan tant national qu'international. Les programmes par pays pour un travail décent, qui constituent l'outil privilégié de coopération entre l'OIT et les mandants au niveau national, font l'objet d'un appui unanime. Les appels au renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales sont considérés comme un complément important des activités courantes. Le nouveau programme et budget a reçu un large appui.

Je voudrais féliciter ici le Président Basim Alsalm et ses Vice-présidents qui, par leur compétence et leur efficacité, ont permis à la Conférence de mener ses travaux à bonne fin. Je souhaite remercier également les présidents des différentes commissions, MM. Razzouk, Oni, Elmiger, Paixão Pardo, Békés, Ribeiro Lopes et Abdelmoumene, ainsi que les membres de leurs bureaux respectifs, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Enfin, je souhaite faire part de ma gratitude à Philippe Séguin pour la compétence extrême avec laquelle il préside le Conseil d'administration depuis un an. Nous devons les succès obtenus au dynamisme dont vous avez tous fait preuve de façon si éclatante.

Au risque de me répéter, je dois dire que je suis particulièrement préoccupé par le déséquilibre entre hommes et femmes à nos réunions. Sur les 51 orateurs qui sont intervenus à la séance consacrée au rapport global sur le travail forcé, 12 seulement étaient des femmes. En séance plénière, seules 35 des 285 personnes qui sont intervenues étaient des femmes. Nous devons faire mieux que cela et, comme le montrent certaines de vos délégations, cela est tout à fait possible. J'aimerais nommer les 24 délégations qui étaient composées d'au moins 40 pour cent de femmes. Il s'agit des délégations des pays suivants:

Allemagne, Autriche, Barbade, Belize, Canada, Costa Rica, Croatie, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Gambie, Irlande, Italie, Lesotho, Libéria, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Suède. Il y avait même 14 délégations (pays soulignés) qui étaient composées d'au moins 50 pour cent de femmes. Je crois que nous devrions tous joindre notre voix à celle de M^{me} Toth Mucciacciaro, déléguée des travailleurs de Croatie, lorsqu'elle a lancé cet appel où elle a demandé qu'il y ait plus de jeunes, et surtout plus de jeunes femmes, à la prochaine session de la Conférence. Cette année, les femmes représentent 15,3 pour cent du nombre total de délégués, contre 15,5 pour cent l'an dernier. Les femmes représentent 22,2 pour cent du nombre total de délégués accrédités à la Conférence, contre 23,24 pour cent l'an dernier. Je partage le point de vue de la Commission de vérification des pouvoirs, lorsqu'elle «déclare vivement que ce pourcentage soit inférieur au chiffre déjà faible de l'année dernière, ce qui marque un recul». Je pense que le Conseil d'administration devrait convenir d'une cible pour tous les groupes.

Cette année, le Président algérien, M. Bouteflika, également président en exercice de la Ligue arabe, et le Président Obasanjo du Nigéria, président en exercice de l'Union africaine, nous ont honorés de leur présence. Le Président Bouteflika a évoqué avec une grande sagesse et, je dois dire, avec une grande franchise toutes les difficultés auxquelles son pays est confronté et la volonté de tous les Algériens de les surmonter avec détermination. Il me semble que c'est le sujet même de la Conférence qu'il a abordé lorsqu'il a parlé de promouvoir une modernité humaniste, «capable d'amortir les chocs de l'entrée dans la mondialisation et permettant à notre société d'y participer de manière innovante», et lorsqu'il a ajouté que cette modernité n'a de sens que «si tout est mis en œuvre pour assurer le droit à un emploi décent pour toutes les personnes». L'OIT, a-t-il dit, «a su traverser toutes les turbulences que le monde contemporain a connues», ce qu'il a expliqué – avec perspicacité selon moi – par le caractère même de notre mission, qui est de «veiller au respect des droits des travailleurs partout à travers le monde». Comme ce respect sera toujours menacé, il s'agit d'une mission de longue haleine, d'une mission permanente de l'OIT.

L'intervention du Président Obasanjo m'a renforcé dans ma conviction qu'«il y a aujourd'hui du nouveau, de bonnes choses qui viennent d'Afrique», la meilleure indication étant l'ancrage de la démocratie et de la transparence. Le Président a établi de manière lucide le lien entre la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en déclarant, se référant au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu en septembre 2004, que «la création d'emplois n'a pas toujours été considérée comme un des grands objectifs de développement et [que les chefs d'Etat sont] convenus de placer la création d'emplois au cœur des politiques économiques et sociales à tous les échelons». Il a relié ceci à l'Agenda du travail décent de l'OIT en arguant que les emplois doivent être «dignes et gratifiants si nous souhaitons qu'ils aient les effets désirés». Je trouve tout à fait convaincant l'appel du Président à renoncer à la dette de l'Afrique lorsqu'il déclare que «nous ne pouvons pas courir lorsque nos mains et nos pieds sont liés ensemble».

La discussion en plénière cette année a été centrée sur mon rapport intitulé *Consolider les progrès et aller de l'avant*, ainsi que sur les quatre questions techniques que sont l'emploi des jeunes, le travail forcé, la sécurité et la santé au travail et le secteur de la pêche. Un gros travail a été fait. Nombreuses ont été les idées formulées que je ne peux pas toutes reprendre dans ma réponse. J'aimerais néanmoins réagir à ce qui a été dit au cours des deux semaines passées, et je vais regrouper mes réflexions sous quatre grandes rubriques: le temps de la réflexion; les travaux de nos commissions ainsi que l'examen de mon rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés; la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial; la voie à suivre pour l'OIT.

2. Le temps de la réflexion

La plupart d'entre vous sont convenus que, au moment où le monde est confronté à de nouvelles perspectives et de nouvelles menaces, il faut prendre le temps de la réflexion. Le vice-ministre Wang de la Chine a rappelé à ce propos le proverbe chinois qui dit que «les événements passés, s'ils ne tombent pas dans l'oubli, sont les meilleurs professeurs pour l'avenir». Comme l'a souligné le ministre Menkerios de l'Erythrée, «alors que nous connaissons une période de changement rapide dans le monde du travail», les stratégies proposées dans mon rapport «soulèvent des défis structurels et stratégiques nombreux et nouveaux pour les gouvernements et pour les organisations d'employeurs et de travailleurs». Comme M. Vazirov, délégué gouvernemental du Tadjikistan, l'a indiqué, c'est l'occasion «d'analyser, mais aussi de repenser les grands problèmes que nous connaissons dans le monde du travail». Bon nombre d'entre vous ont livré leurs réflexions à ce sujet. La conseillère technique travailleuse et déléguée suppléante de la Grèce, M^{me} Lanara-Tzotze, par exemple, a défini le défi de la façon suivante: «Dans le contexte de la mondialisation et de ses processus complexes, nous vivons une époque où la richesse créée dans le monde, le progrès technologique et l'innovation sont sans précédent dans l'histoire. Et pourtant, cinquante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, nous assistons aussi à une augmentation de la violence et des conflits, nous voyons que la pauvreté progresse, que les inégalités se creusent et que l'exploitation dans ses pires formes reste de mise.» Le ministre Basesgioglu de Turquie a exprimé un point de vue similaire, notant une concordance de vues de plus en plus grande sur la nécessité de trouver un équilibre entre libéralisation, dimension sociale et mondialisation.

Dans vos réflexions, vous avez presque tous eu quelque chose à dire au sujet de la mondialisation. A mon sens, le ministre Ljubetic Godoy du Chili a trouvé les mots justes quand il a déclaré: «L'économie mondiale a avancé exclusivement sur la base de considérations monétaires et de marché, sans se soucier des valeurs sociales, et tout particulièrement celles qui ont trait au travail et à la dignité du travail.» Comme M. Andres, secrétaire d'Etat parlementaire, ministère fédéral des Questions économiques et du Travail d'Allemagne, l'a souligné: «La question clé est la suivante: comment traduire la création des valeurs économiques en progrès social au cours des années à venir?» Vous semblez avoir tous le sentiment que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a vu juste: une interdépendance économique accrue présente des avantages manifestes mais il faut changer de cap car, pour l'heure, la mondialisation est déséquilibrée, inéquitable et donc précaire. Je partage l'opinion de M. Boisson, délégué employeur de la France, qui indique que le rapport «a pu sortir le débat de l'affrontement idéologique et stérile dans lequel il s'enlisait». Pour un grand nombre d'entre vous, la crise mondiale de l'emploi résulte, en partie du moins, de la mondialisation. Avec l'expiration de l'Accord multifibre, par exemple, M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, a indiqué que des millions de travailleurs, surtout dans les pays en développement, ont subi de profonds bouleversements, voire la disparition de leurs moyens de subsistance, à cause d'un système multinational qui n'a pas tenu compte de l'impact de ses décisions sur l'emploi et la société.

Le travail forcé

A l'évidence, le travail forcé – celui lié à la traite des femmes et des enfants, par exemple – n'a absolument rien à voir avec le travail décent et, pour reprendre les termes de M. Wagstaff, délégué travailleur de la Nouvelle-Zélande, «il est difficile d'imaginer une forme de travail qui soit plus éloignée de la notion de travail décent». Pour M^{me} Yacob, déléguée travailleur de Singapour, «le travail forcé est d'autant plus déplorable qu'il frappe les groupes les plus faibles et les plus vulnérables de la société». C'est un aspect qui a

souvent été évoqué au cours de notre journée de débats interactifs sur le rapport global, *Une alliance mondiale contre le travail forcé*.

M^{me} Goldberg, déléguée employeur des Etats-Unis, a fait observer que le travail forcé n'est «ni un phénomène nouveau ni une conséquence de la mondialisation» mais que cette pratique détestable a été mise en lumière par la mondialisation. D'autres délégués ont considéré que les nouvelles formes de travail forcé, comme celles qui sont liées à la traite des êtres humains, équivalent au fond à «la mondialisation de l'esclavage», pour reprendre l'expression de M. Eide, ministre du Travail et des Affaires sociales de la Norvège, ou que la mondialisation a «joué un rôle important dans la propagation de ce phénomène», comme l'a affirmé M. El Amawy, ministre de l'Egypte.

Je suis obligé d'admettre avec M. Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, que la séance n'a pas été interactive, mais je considère qu'elle a néanmoins donné lieu à un fructueux échange de vues, dont le Bureau pourra s'inspirer dans la préparation de son plan d'action et de la réunion de haut niveau qui aura lieu en 2006. Vous avez, dans l'ensemble, été d'accord pour dire que le travail forcé a de nombreuses causes dont les principales sont la pauvreté, le chômage et la discrimination; qu'il existe aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement et que la lutte contre la traite suppose une coopération entre pays d'origine et pays de destination; que, pour lutter contre ce fléau, les plans d'action nationaux, comme ceux du Brésil, du Pakistan, du Japon, de l'Afghanistan et du Malawi, sont des instruments très utiles; que l'action dépend essentiellement de la volonté politique des gouvernements mais que les partenaires sociaux ont aussi un rôle de première importance à jouer: «Nous avons tous, et en particulier les partenaires sociaux, le devoir de mettre fin au travail forcé», a déclaré M^{me} Bakoru Zoe, ministre de l'Ouganda; que c'est un problème qu'il faut sortir de l'ombre grâce à une meilleure information sur le marché du travail et des services d'inspection du travail efficaces; enfin, que la protection des travailleurs migrants est étroitement liée aux mesures de lutte contre le travail forcé. A ce propos, M^{me} Amadu, déléguée gouvernementale du Ghana, a dit avoir de la peine à distinguer les migrations de la traite et du travail forcé. A mon sens, cette journée a montré tout l'intérêt que présente pour l'Organisation le processus de suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

3. Les activités de nos commissions

Permettez-moi de féliciter à nouveau les présidents et les bureaux de nos commissions pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche et qui nous ont permis de mener des débats de haut niveau et de formuler des conclusions du plus haut intérêt, notamment celles qui concernent le programme et budget, dont je vais maintenant traiter.

Commission des finances

Les débats qui se sont déroulés au sein de la Commission des finances des représentants gouvernementaux ont mis en évidence le large consensus qui règne sur les priorités de l'Organisation, articulées autour de la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial. De nombreux délégués ont souhaité que l'on fournisse une aide accrue aux mandats, dans le cadre des programmes par pays en faveur du travail décent, en accordant un degré de priorité exceptionnel à la question de l'emploi des jeunes.

La commission a également insisté sur la nécessité de faire davantage, malgré la limitation des ressources. Diverses propositions concrètes sur la manière de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation ont été formulées: développement de la gestion axée sur les résultats, mesures visant à renforcer la productivité et à réaliser des économies,

planification stratégique des investissements, renforcement de la transparence, des évaluations et des mesures de contrôle. Je suis attaché à la mise en œuvre de ces diverses stratégies depuis que j'ai été élu Directeur général et j'ai la ferme intention de maintenir ce cap avec une énergie redoublée. J'ai déclaré à la commission que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir le professionnalisme de notre gestion, la rigueur dans l'utilisation que nous faisons de l'argent du contribuable ainsi que la pertinence, l'efficacité et la pérennité de notre action. Nous irons dans cette direction autant que possible, dans le cadre d'un effort tripartite et en nous appuyant sur votre expérience et vos compétences. Il importe que nous sachions tous gérer avec sagesse les ressources limitées dont nous disposons.

La commission a décidé, à une écrasante majorité, d'appuyer le niveau du budget recommandé par le Conseil d'administration. Ce niveau est le fruit d'un compromis entre ceux qui auraient souhaité une croissance réelle plus substantielle, et quelques autres qui auraient voulu une réduction encore plus importante que les 23 millions de dollars qui ont déjà été retranchés par rapport à mes premières propositions. J'espère sincèrement que la Conférence approuvera sans réserve la décision de la Commission des finances.

Emploi des jeunes

La Commission de l'emploi des jeunes a été tout particulièrement productive. Elle était consciente que les jeunes sont un atout pour la société, avec ce qu'ils apportent au monde du travail (l'enthousiasme, de nouvelles idées, une grande adaptabilité, des études récentes, la motivation). On sait beaucoup de choses sur les différents aspects de l'emploi des jeunes – éléments qualitatifs et quantitatifs, politiques et programmes à l'échelle macro, méso et micro, rôle et impact des politiques et programmes actifs du marché du travail. Plus de 110 gouvernements et quelque 50 représentants employeurs et 50 représentants travailleurs ont participé aux travaux de la commission et beaucoup de délégations comprenaient des jeunes. Des valeurs communes se sont rapidement dégagées: tous les gouvernements reconnaissent que l'emploi des jeunes est essentiel pour la stabilité sociale et la croissance économique; une société qui ne leur permet pas d'accéder à l'éducation, à la formation et à un travail décent ne s'acquitte pas de ses responsabilités élémentaires envers les générations futures.

Le moment est venu de passer de la parole aux actes: «Les yeux sont pusillanimes, les mains sont courageuses», comme l'a dit M. Togari, vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale du Japon. M^{me} Mahase-Moiloa, ministre de l'Emploi et du Travail du Lesotho, a rappelé que «créer des emplois pour les jeunes sera aussi essentiel pour former des citoyens responsables et les futurs dirigeants de nos pays». Le moment est venu de s'appuyer, d'une façon pratique et réaliste, sur ce que l'on sait pour offrir aux jeunes des possibilités de travail décent. A l'évidence, il n'y a pas de panacée. Les moyens doivent être adaptés aux conditions nationales et régionales, ainsi qu'aux caractéristiques et expériences différentes des jeunes. Les voies qui mènent au travail décent sont multiples. De nombreuses étapes les jalonnent: les jeunes doivent non seulement étudier mais aussi, parfois, surmonter des situations de conflit armé avant de pouvoir travailler; les enfants qui travaillent doivent pouvoir retourner à l'école, sans compter d'autres transitions, comme le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.

Il nous faut faire preuve d'imagination et concevoir plusieurs moyens d'assurer aux jeunes un travail décent, avec la participation de tous les secteurs et niveaux d'administration, des partenaires sociaux et, par leur intermédiaire, des représentants des jeunes. Le choix des politiques d'intervention sur le marché du travail doit se fonder sur des preuves empiriques de leur efficacité. Trouver un premier emploi n'est qu'une partie du problème auquel les jeunes sont confrontés. Les aspects qualité d'emploi, conditions de travail et droits au travail, y compris l'égalité de chances et de traitement pour les groupes

défavorisés, doivent être traités d'une manière novatrice, notamment parce que la plupart des jeunes des pays en développement travaillent dans le secteur informel. Les artisans qualifiés de l'économie informelle, par exemple, peuvent être des moniteurs efficaces pour former des jeunes, comme on l'a vu au Niger à travers une initiative soutenue par l'OIT. La manière dont les coopératives peuvent aider les jeunes travailleurs de l'économie informelle à devenir autonomes trouve son illustration dans un programme de l'OIT mis en œuvre au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. De nombreux autres exemples ont été cités au Forum des connaissances sur le travail décent et l'économie informelle, qui s'est tenu ici au Palais.

Nous devons également adopter une approche cohérente et intégrée associant l'ensemble des principales parties prenantes à tous les échelons et dans tous les secteurs de l'administration, les organisations d'employeurs et de travailleurs et, à travers celles-ci, les représentants des jeunes et les organisations de la société civile. Quel rôle l'OIT devrait-elle assumer? Nous continuerons de jouer un rôle moteur dans le Réseau pour l'emploi des jeunes en renforçant la contribution apportée par l'Organisation sous forme de conseils techniques. Nous développerons également son rôle de consolidation des connaissances, de sensibilisation et de coopération technique dans le domaine de l'emploi des jeunes, en nous appuyant sur sa structure tripartite et en intensifiant sa collaboration avec les institutions multilatérales et d'autres organisations internationales. Nous devons associer l'ensemble de l'OIT à la promotion du travail décent pour les jeunes.

Les circonstances ont changé, et il nous faut mener une nouvelle analyse centrée sur le regroupement de témoignages solides concernant l'efficacité des divers programmes et politiques – une analyse qui synthétise les résultats des études et des évaluations par pays, et qui procède à l'évaluation des projets de coopération technique portant sur les jeunes. Nous devons encourager et promouvoir les partenariats entre pairs, afin de favoriser la diffusion de l'information sur les bonnes pratiques et d'améliorer les performances. Enfin, nous devons lancer une campagne internationale de promotion destinée aux jeunes pour promouvoir le travail décent en mettant l'accent sur la création d'emplois, les droits des travailleurs et l'employabilité. Cette campagne doit utiliser les médias des jeunes, les réseaux d'étudiants et de jeunes et les autres formes de communication avec lesquelles les jeunes sont familiers. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires.

Le Réseau pour l'emploi des jeunes sera développé et deviendra, conformément à l'intention initiale, une source d'évaluation collégiale des politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes. Je me félicite tout particulièrement de l'engagement pris au cours de la Conférence par la Syrie et le Royaume-Uni de devenir des pays chefs de file du réseau, ainsi que des mesures prises par la République démocratique du Congo et différents autres pays pour faire de même. Il est encourageant d'entendre M. Eytte, délégué employeur de la Jamaïque, dire que «la Fédération des employeurs de la Jamaïque coordonne le Réseau pour l'emploi des jeunes aux Caraïbes». Je me réjouis également de l'invitation de M^{me} Chao, secrétaire au Travail des Etats-Unis, à partager l'expérience de son pays en matière d'emploi des jeunes. La collecte et le partage d'expériences constituent la «valeur ajoutée» concrète de notre action. Nous sommes un centre d'échange efficace, le moyeu d'une roue dont nos Etats Membres et leurs initiatives sont les rayons. Je souscris donc également aux remarques du délégué employeur des Etats-Unis, M. Potter, qui nous exhorte à consacrer nos ressources «à des programmes pratiques en faveur de [nos] mandants tripartites à l'échelle nationale». L'OIT peut faire et fait beaucoup dans ce domaine.

Commission de l'application des normes

La Commission de l'application des normes a eu une discussion exhaustive et constructive sur le rapport général de la commission d'experts ainsi que sur l'étude

d'ensemble qui, cette année, portait sur la durée du travail. Elle a consacré la plus grande partie de son temps à l'examen de cas individuels, au nombre de vingt-cinq.

La commission a tenu une séance spéciale pour examiner les faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Dans ses conclusions, elle a déploré que le gouvernement ne soit pas parvenu à démontrer un véritable engagement pour l'élimination du travail forcé, et indiqué que, au vu des récents développements, l'attitude d'expectative qui prévalait parmi la plupart des Membres de l'Organisation depuis 2001 avait perdu sa raison d'être et ne pouvait se poursuivre. De l'avis général de la commission, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ainsi que d'autres organisations internationales, devraient dès maintenant activer et intensifier l'examen de leurs relations avec le Myanmar, tels qu'ils étaient appelés à le faire en vertu de la résolution de 2000, et adopter de manière urgente les mesures appropriées, y compris en ce qui concerne l'investissement direct étranger sous toutes ses différentes formes et les relations avec les entreprises étatiques ou militaires au Myanmar. Il a été demandé au gouvernement de prendre de toute urgence un certain nombre de mesures: entre autres, la présence de l'OIT au Myanmar devrait être renforcée et le gouvernement devrait émettre tous les visas nécessaires sans délai. Le Conseil d'administration a été prié de se préparer à envisager, à sa prochaine session, de nouvelles mesures en fonction de l'évolution de la situation.

Il importe également de noter que la commission, dans ses conclusions sur l'application par le Myanmar de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, considère que, compte tenu de l'impossibilité de dissocier la persistance du travail forcé d'une situation caractérisée par l'absence totale de liberté syndicale, le chargé de liaison de l'OIT devrait avoir, entre autres, pour fonction d'aider le gouvernement à honorer dûment ses obligations en vertu de la convention n° 87.

L'examen de l'étude d'ensemble de la commission d'experts sur la durée du travail a donné lieu à un riche débat. La commission d'experts a souligné que la durée du travail est une question fondamentale, au cœur de toutes les relations d'emploi. Après avoir examiné la législation et la pratique d'Etats Membres, elle a conclu que, vraisemblablement, beaucoup des nouvelles modalités de travail vont à l'encontre des conventions n°s 1 et 30, que ces conventions risquent d'empêcher l'application de modalités de travail souples, et que l'évolution des pratiques justifie la révision de ces conventions. La commission d'experts a recommandé spécifiquement d'envisager un instrument unique global, qui intégrera des questions liées ou non à la durée du travail, pour pouvoir répondre aux exigences du monde moderne. La Commission de l'application des normes a fait bon accueil aux suggestions de la commission d'experts en vue d'une action de suivi, et recommandé que le Conseil d'administration du BIT examine attentivement cette question d'actualité. Elle est convenue de la nécessité d'un examen plus approfondi de la durée du travail afin de prendre en compte tous ses aspects; de l'importance de concilier flexibilité, protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, et vie familiale; de l'importance d'un cadre réglementaire, de la négociation collective et du rôle des partenaires sociaux. Nombre de gouvernements ont approuvé la révision des instruments dans un proche avenir. L'une des suggestions a été que le Conseil d'administration envisage la tenue d'une réunion tripartite d'experts sur la durée du travail afin d'élucider toutes les questions et de déterminer ainsi l'action à mener dans ce domaine. De l'avis général, on a estimé que la réunion d'experts pourrait élaborer un document d'orientation, ce qui ouvrirait la possibilité d'inscrire la question de la durée du travail à l'ordre du jour d'une future session de la Conférence, en vue d'une discussion générale.

Les cas individuels choisis pour la discussion recouvraient plusieurs conventions techniques ou fondamentales. Portant sur des pays développés ou en développement, ils ont permis une distribution géographique équilibrée, même s'il aurait été utile d'analyser la situation de membres de l'Union européenne. Les discussions ont été constructives et

positives. A propos de plusieurs cas individuels, dans ses conclusions, la commission a recommandé entre autres des mesures d'assistance et de coopération techniques, ainsi que des missions pour aider les gouvernements. Au sujet du cas difficile et de longue date de la Colombie, la commission, répondant à l'invitation du gouvernement, a décidé d'envoyer dans ce pays une mission tripartite de haut niveau. Pour le Bélarus, la commission a demandé instamment au gouvernement d'accepter l'envoi d'une mission du Bureau afin de l'aider dans le domaine législatif et d'évaluer les mesures que le gouvernement a prises pour donner suite aux recommandations formulées l'an dernier par la commission d'enquête. Des missions de haut niveau ont aussi été suggérées pour le Venezuela et le Swaziland.

Le plus souvent, les conclusions ont traduit la conviction profonde de la commission que l'un des meilleurs moyens de résoudre les questions en suspens que la commission d'experts a énumérées est d'agir de façon cohérente et appropriée dans les pays intéressés par l'assistance technique du Bureau. C'est ce qui ressort des demandes d'assistance technique et de missions d'enquête ou d'investigation dans 16 des 25 cas à l'examen. Voilà qui montre que les pays qui souhaitent donner suite aux commentaires de la commission d'experts veulent savoir comment y parvenir. Pour la réalisation de ses programmes de coopération technique et de l'Agenda du travail décent, il faudra que le Bureau prenne en compte l'importance que la commission attache à l'assistance technique pour appliquer réellement les normes internationales du travail.

Le secteur de la pêche

La Commission du secteur de la pêche a achevé avec succès sa deuxième discussion et a élaboré une nouvelle convention et une recommandation visant à protéger les pêcheurs du monde entier. Ce résultat remarquable illustre bien le ferme attachement de l'OIT à ce que tout un chacun ait accès à un travail décent, et ce dans les différents secteurs. Pour la première fois, une norme internationale visant le secteur de la pêche fournit une protection réelle, propre au secteur considéré, qui tient compte de tous les aspects, à savoir sécurité sociale, sécurité et santé au travail, durée de la journée de travail, repos des pêcheurs embarqués sur des grands et des petits navires. Qui plus est, les nouveaux instruments protègent aussi les pêcheurs rémunérés sur la base de leurs prises et qui, de ce fait, sont souvent considérés comme des travailleurs indépendants. C'est le cas d'ailleurs de la majorité des pêcheurs dans le monde. Les nouveaux instruments actualisent également les dispositions existantes concernant les tâches et les espaces de vie des pêcheurs, l'âge minimum d'admission à l'emploi, les accords d'engagement et les soins médicaux en mer et à terre.

Il faut noter en outre que les nouveaux instruments sont suffisamment souples pour être adaptés à des situations très variées, tout en assurant une réglementation efficace du secteur et une protection appropriée des pêcheurs. Une fois adoptée par la Conférence, compte tenu de son caractère équilibré, la nouvelle convention devrait être largement ratifiée par les nations dont la pêche est un des secteurs d'activité et améliorer la vie de la majorité des pêcheurs et, par voie de conséquence, de leurs familles et de leurs communautés.

La révision des sept normes existant dans le domaine de la pêche et les importants ajouts qui ont été faits ont représenté une tâche titanesque, qui a demandé énormément de travail de préparation de la part du Bureau, et beaucoup de dévouement et d'énergie de la part des membres de la commission. Le nouvel instrument a été élaboré sans qu'une seule fois il ne soit nécessaire de procéder à un vote, ce qui est un exploit, et pas des moindres, à mettre au crédit de toutes les personnes concernées, étant donné la diversité du secteur et la longueur des textes à l'examen.

Sécurité et santé au travail

Nombre d'entre vous ont appelé l'attention sur la nécessité pour l'OIT de développer ses activités normatives par l'intermédiaire d'une nouvelle approche intégrée. La Commission de la sécurité et de la santé a entamé de premiers efforts pour mettre en œuvre cette approche cette année. La question technique de la sécurité et de la santé au travail a été retenue comme le premier test pilote d'une approche intégrée, conformément à une recommandation issue des Conclusions concernant les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail – une stratégie globale, à la session de 2003 de la CIT. Avec environ 2 millions de décès liés au travail chaque année, l'examen de la question de la sécurité et de la santé au travail vient à point nommé.

La nouvelle approche adoptée par la commission est l'élaboration d'un instrument revêtissant la forme d'un cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, à savoir un instrument plus porté à promouvoir qu'à édicter des règles, et donc plus aisé à ratifier par les Etats Membres. Beaucoup d'entre vous ont accueilli favorablement cette nouvelle façon d'élaborer nos normes. Le délégué des employeurs de la Jamaïque, M. Eytle, a soutenu cette nouvelle approche en faisant remarquer que le processus devait promouvoir d'autres possibilités et ne pas être restrictif. La sous-ministre du Travail du Canada, M^{me} Flumian, a noté que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail représente aussi une nouvelle approche et que nous devons continuer à innover de cette façon dans le futur.

Un cadre promotionnel et stratégique peut être considéré comme une boîte à outils. Il n'y a pas lieu d'y ajouter de nouveaux outils, mais simplement de promouvoir une meilleure utilisation des outils existants, comme par exemple la convention n° 155. La commission a décidé, après un vote, que l'instrument établissant ce cadre devrait revêtir la forme d'une convention complétée par une recommandation. A la suite de cette décision, la commission a examiné la question et décidé, par consensus, du contenu des instruments proposés. Cette nouvelle approche sera testée l'année prochaine, lorsque les textes de la convention et de la recommandation auront fait l'objet d'un accord.

Le contenu devrait permettre de faire en sorte qu'une haute priorité soit accordée à la sécurité et à la santé au travail dans les agendas nationaux et de susciter l'engagement politique des gouvernements et des partenaires sociaux en les sensibilisant à l'importance d'un milieu de travail sûr et sain. Nombre d'entre vous ont souligné cet aspect important durant la Conférence. Comme l'a justement fait remarquer M. Namuyamba, ministre de la Zambie, on n'accordera jamais trop d'importance à la protection des salariés contre les maladies et accidents. La sécurité et la santé sont au cœur du travail décent. M. Bartenstein, ministre de l'Autriche, a fermement soutenu les travaux sur cette question.

Les instruments seraient fondés sur deux piliers fondamentaux: la promotion d'une culture favorisant un milieu de travail plus sûr et plus sain, selon le principe de la prévention, et une conception des systèmes de gestion visant à améliorer en permanence les systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail et les résultats par l'élaboration de politiques et de programmes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

Les territoires arabes occupés

Le rapport que je vous ai soumis, intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, présente un bilan annuel de ce conflit de longue date. Nos missions d'enquête en Palestine visent à faire la lumière sur l'impact du conflit sur les travailleurs, hommes et femmes, et leurs familles dans la région. Je pense que nous avons accompli notre tâche avec le rapport qui vous est soumis. Nous avons décrit deux choses: d'une part, un maelström économique et, d'autre part, un dénuement généralisé et des lueurs d'espoir

sur le plan politique. «La Palestine est blessée et fait appel à vos consciences» a dit M. Alragheb, délégué employeur de la Jordanie, et pourtant, là aussi, dans une situation de conflit, notre base tripartite nous est très utile. Nous pouvons, dans le cadre de notre mandat, semer les graines de la réconciliation; c'est intrinsèquement ce pour quoi est fait le dialogue social, la contribution qu'il peut apporter. Je partage l'avis de M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, lorsqu'il dit que l'OIT a un rôle très important à jouer, et précise: «Nos affiliés en Palestine, le PGFTU, et en Israël, la Histadrout, se sont récemment rencontrés sous les auspices de la CISL. Eux aussi respectent l'OIT et sont prêts à user de toute leur influence pour faire avancer le processus de paix.»

Le représentant gouvernemental de la Palestine, M. Abu-Libdeh, a dit que son peuple «est déterminé à continuer de lutter pour qu'il puisse recouvrer ses droits et, en premier, celui d'instaurer un Etat indépendant». Plusieurs d'entre vous, comme le délégué employeur de la Tunisie, M. Djilani, avez affirmé votre solidarité au peuple palestinien et incité à la reconnaissance de leur droit «à construire un Etat indépendant à l'intérieur de frontières reconnues et à vivre en paix comme tous les autres peuples de la région». Nous devons continuer, comme a dit M. Jrad, représentant de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe, à jouer «un rôle important dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme, et ce à la recherche d'un monde équilibré fondé sur la paix et la solidarité entre les peuples». Le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale est un instrument d'importance majeure à cet égard, et la solidarité transfrontière de nos mandants un instrument encore plus efficace. «Nous sommes un peuple qui recherche la paix», a déclaré M. Dahlan, délégué employeur de l'Arabie saoudite, «cette question ne peut être résolue que si nous soutenons les principes essentiels de cette Organisation».

4. Faire du travail décent un objectif mondial

Cette année, mon rapport à la Conférence semble avoir éveillé des échos chez un grand nombre d'entre vous. Le délégué employeur de l'Inde, M. Somany, a dit par exemple que «plutôt que de chercher à innover, nous devrions regarder en arrière et consolider les idées...». Les rapports servent un objectif lorsqu'ils sont assimilés et qu'ils mènent à l'action. Depuis 1999, les quatre principales orientations qui nous ont amenés à la Conférence d'aujourd'hui – *Un travail décent, Réduire le déficit de travail décent, S'affranchir de la pauvreté par le travail*, et *Une mondialisation juste* – n'ont cessé de converger vers un seul but qui englobe tous les autres, à savoir la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial. Indépendamment de tout ce que nous faisons dans cette Organisation, le cri de ralliement, le plan d'action, c'est la promotion du travail décent. C'est la consolidation des progrès que nous avons accomplis depuis 1999, et j'ai été très heureux d'apprendre, au cours des deux dernières semaines, que vous êtes très nombreux à penser de même. Le Vice-président employeur du Conseil d'administration, M. Funes de Rioja, s'exprimant au nom de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), a dit que l'aspiration stratégique essentielle de l'Organisation est de rendre l'OIT plus indispensable en cette ère de mondialisation. Il me semble que cette session de la Conférence a bien étayé l'idée que l'OIT doit faire du travail décent un objectif mondial.

Il n'y a pas d'emplois. Comme l'a dit M. Chiriboga, ministre de l'Equateur et vice-président de la Conférence, «les politiques appliquées dans le monde ne se sont traduites que par des pertes d'emploi et par l'accroissement de la pauvreté et ont affecté les droits économiques, sociaux et culturels de grands secteurs de la population mondiale». Nous sommes confrontés à une crise mondiale de l'emploi. C'est là que le bât blesse, comme je l'ai souligné dans mon discours d'ouverture. Et pourtant, le travail est une composante essentielle du développement, comme l'a dit M. Barbu, ministre de la Roumanie, et le développement doit être en fait le développement des personnes, et non pas celui des

choses, comme l'a rappelé M. Sanjeeva Reddy, délégué travailleur de l'Inde. Le système multilatéral n'a jamais accordé une attention suffisante au fait que la réduction de la pauvreté passe inévitablement par la création d'emplois décents et productifs. «Le rôle central de l'emploi productif dans la réduction de la pauvreté mérite de recevoir un rang de priorité plus élevé que celui qui lui est accordé dans les Objectifs du Millénaire», a dit M. Larcher, ministre de la France, et je suis d'accord avec M. Marica, ministre du Suriname, qui a dit que «compte tenu de la corrélation évidente qui existe entre pauvreté et déficit de travail décent, il importe de placer la question de l'emploi au cœur des priorités nationales en matière de développement». Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique a clairement uni les deux concepts. Et comme nous l'a dit M^{me} Gawanas, Commissaire chargée des affaires sociales de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine est désormais investie du mandat qui consiste à «élaborer des stratégies visant à promouvoir le travail décent en Afrique».

Beaucoup d'entre vous ont attiré l'attention sur la nécessité de créer des emplois rémunérateurs pour combattre la pauvreté. «L'accès au travail est le moyen le plus sûr d'échapper à la pauvreté», a déclaré M^{me} Blinkeviciute, ministre de la Lituanie. M. Kim, ministre de la République de Corée, a dit que son gouvernement appuyait pleinement «l'action menée par l'OIT pour lutter contre la pauvreté en se guidant sur le principe du travail décent». Pour M^{me} Brighi, déléguée travailleur de l'Italie, «la création d'emplois et le respect des droits fondamentaux des travailleurs sont des instruments indispensables pour réduire la pauvreté». M. Tomada, ministre de l'Argentine, a dit que «pour réussir, les stratégies destinées à aider les pauvres devaient être conçues dans l'idée que l'emploi était le meilleur instrument pour briser le cercle vicieux de la pauvreté». Il nous a annoncé que le Sommet des Amériques, qui se tiendra au mois de novembre prochain, aura pour thème «la création d'emplois au service de la lutte contre la pauvreté».

Nous devons maintenant redoubler d'efforts pour consolider nos progrès en tenant compte du lien qui unit travail décent et réduction de la pauvreté. M. Nkili, ministre du Cameroun, a d'ailleurs posé la question: «Pouvons-nous réellement parler de liberté et de dignité des travailleurs alors qu'une si grande partie de la population active n'a pas d'emploi, alors que son potentiel est gaspillé à cause de la pauvreté?» Et plusieurs d'entre vous ont signalé l'existence d'une relation de cause à effet entre chômage et instabilité. M. Mdladlana, ministre de l'Afrique du Sud, l'a fait observer: «Le chômage et la pauvreté sont les menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la stabilité.» Jamais ce lien entre travail décent et réduction de la pauvreté n'a été plus évident que dans notre débat sur l'emploi des jeunes. Là encore, alors que la commission a travaillé dans un climat constructif et empreint d'optimisme, beaucoup de ceux qui se sont exprimés en séance plénière ont manifesté une réelle inquiétude. M. Mendoza, délégué travailleur des Philippines, a qualifié le chômage des jeunes de véritable «bombe à retardement» et M^{sr} Tomasi, nonce apostolique du Saint-Siège, est allé encore plus loin: «Le risque est malheureusement réel que la pénurie d'emplois et de débouchés pousse les jeunes dans le monde destructeur de la drogue, de la violence, de la délinquance, voire du terrorisme.» M^{me} Awassi Atsimadja, déléguée employeur du Gabon, a elle aussi établi un lien entre le chômage des jeunes et les crises politiques et les guerres civiles.

Les fondements du travail décent: dialogue social et tripartisme

La proposition qui figure dans mon rapport, à savoir qu'il existe un lien de cause à effet entre l'aspiration au travail décent et le renforcement du tripartisme – qui est le mécanisme essentiel pour le réaliser –, a emporté une large adhésion. Comme nous l'a dit le ministre Khaleghi de la République islamique d'Iran, faire du travail décent un objectif mondial «requiert des efforts, car il s'agit de relancer le tripartisme et de renforcer le rôle

des associations d'employeurs et de travailleurs partout dans le monde». Le délégué travailleur du Kenya, M. Atwoli, a appelé l'OIT à «prendre l'initiative de revigorer le tripartisme et de contribuer à renforcer les syndicats, les organisations d'employeurs et les ministères chargés de l'emploi». C'est là une entreprise essentielle qui ne dépend pas de la seule volonté du Bureau mais aussi de celle des mandants eux-mêmes. A cet égard, je me félicite de l'amélioration du dialogue dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et, en particulier, des mesures prises par Bahreïn concernant les droits syndicaux et que le ministre Al Alawi de Bahreïn a portées à notre connaissance. Pour faire du travail décent un objectif mondial, le délégué employeur brésilien, M. Lima Godoy, a fait observer qu'«il est indispensable de renforcer le tripartisme aux échelons national et mondial de sorte que les syndicats et les organisations d'employeurs y soient formés ainsi que de rehausser le statut des ministères chargés de l'emploi et du travail». Pour sa part, le délégué employeur du Mexique, M. Halkin, a déclaré que «les vraies solutions dans les pays démocratiques passent par la participation des partenaires sociaux, c'est-à-dire par le tripartisme et le dialogue social». Je ne peux qu'abonder dans son sens.

Un dialogue social stable et vigoureux est facteur de travail décent. Comme M. Peet, ministre des Bahamas l'a fait observer, si son pays affiche l'un des taux de chômage les plus faibles des Caraïbes, il le doit à «l'approche consensuelle des liens entre partenaires sociaux» qu'il a adoptée. M. Aman, délégué gouvernemental du Bangladesh, a souscrit à ces propos, indiquant que «la qualité des relations professionnelles est une condition *sine qua non* de la croissance économique industrielle et de la création d'emplois». L'expérience sud-africaine qui nous a été présentée par le délégué employeur M. Van Vuuren vient, elle aussi, corroborer ce point de vue: «avant et après la transition vers la démocratie, le tripartisme a joué un rôle central dans la transformation politique, économique et sociale».

Le retentissement de notre action

Notre mission consiste à nous mettre au diapason des populations. Elle est axée sur l'individu et concerne chacun d'entre nous au cœur de son existence quotidienne. C'est ce qui détermine l'action de nos Etats Membres. M. Zellhoefer, délégué travailleur des Etats-Unis, a rappelé qu'il importe de souligner l'importance du travail décent et le fait que cet objectif soit approuvé par un nombre de plus en plus important de mandants. M^{me} Dyson, déléguée gouvernementale de la Nouvelle-Zélande, nous a signalé que son pays s'attache à faire du travail décent un volet essentiel des cadres nationaux du développement économique et social. M. Seneviratne, ministre de Sri Lanka, s'est félicité que son pays soit en train d'élaborer un plan national d'action pour le travail décent. Le chemin à parcourir sera long, mais j'estime que nous avons déjà accompli de rapides avancées. Selon M. Pheto, ministre du Botswana, davantage de pays peuvent désormais évoquer les initiatives qu'ils prennent pour intégrer le travail décent dans leur politique nationale, et certains pays peuvent même se féliciter de présenter des preuves concrètes de l'utilité d'une telle approche intégrée dans leur développement socio-économique. Il s'agit désormais de viser la multiplication de tels exemples.

Concernant l'approche intégrée, j'ai pu constater que plusieurs participants soutiennent les efforts que nous déployons pour développer les programmes par pays en faveur du travail décent. Lorsque M. Funes de Rioja, Vice-président employeur du Conseil d'administration, a pris la parole au nom de l'Organisation internationale des employeurs, il a clairement rappelé que ces derniers considèrent les programmes par pays en faveur du travail décent comme un outil qui permet aux mandants de répondre aux besoins réels qui sont les leurs au niveau national. Le délégué gouvernemental de la Suisse, M. Nordmann, a estimé quant à lui que les programmes par pays en faveur du travail décent et le renforcement du tripartisme «sont de bonnes initiatives pour créer des synergies d'actions durables». Je souscris par ailleurs entièrement à l'opinion du délégué employeur de la

Fédération de Russie, M. Eremeev, lorsqu'il affirme que la cohérence des politiques nationales revêt à cet égard une importance décisive. Il importe selon lui de renforcer la coordination des intérêts et des activités entre les ministères chargés de la mise en œuvre des politiques économiques et sociales si l'on tient à intégrer véritablement la notion de travail décent dans les politiques nationales. Le Rwanda a lui aussi mis au point une politique de l'emploi qui, comme l'a confirmé M^{me} Muganza, vise à fonder le développement durable sur la promotion intégrée du travail décent. M. Nguyen, ministre du Viet Nam, nous a indiqué que les partenaires sociaux de son pays et le bureau régional de Hanoi ont rédigé un protocole d'accord concernant la création d'un cadre national pour le travail décent. J'approuve sans réserve toutes ces initiatives. L'emploi productif et décent ne doit pas être considéré comme un élément accessoire, mais comme le cœur même des programmes de développement. M. Spidla, Commissaire de l'UE à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, s'est quant à lui exprimé en ces termes: «... [ces programmes] ... devront permettre de promouvoir une approche globale et intégrée de ces questions qui fasse du travail décent un moteur du développement durable, et pas un simple produit de la croissance». Comme je l'ai indiqué dans mes remarques liminaires, on constate aujourd'hui une déconnexion entre la croissance, les investissements et la création d'emplois décents. Il importe donc que nous nous penchions sur ce problème et que nous élaborions les politiques susceptibles de réconcilier croissance et emploi. En novembre prochain, je soumettrai au Conseil d'administration les premières réflexions du Bureau sur cette problématique.

5. Mesures à prendre par l'OIT

Pour moi, il ressort clairement de la présente session de la Conférence que l'appui vigoureux dont bénéficie l'objectif mondial qu'est le travail décent est de nature à stimuler nos efforts. Les premières initiatives prises en ce domaine ont été appréciées par nombre d'entre vous. Grâce à l'accent mis sur l'établissement stratégique du budget et sur la gestion fondée sur les résultats, nous avons gagné en agilité et sommes davantage comptables envers vous. C'est pour moi une satisfaction que d'en avoir eu confirmation de la part de beaucoup d'entre vous, par exemple de M^{me} Levitskaya, déléguée gouvernementale de la Fédération de Russie, qui a déclaré que: «La mise en œuvre après 1999 de la nouvelle stratégie a permis à l'OIT de construire sa politique en tenant compte de la situation existant dans le monde et de réagir plus rapidement aux changements qui s'étaient opérés.» M. N'Kolo Balamage, ministre de la République démocratique du Congo, est au nombre de ceux qui se sont félicités de l'augmentation des crédits alloués aux régions. De nombreux autres orateurs ont partagé son avis, comme M. Boxall, délégué gouvernemental de l'Australie, qui a appuyé «une attribution de ressources aux domaines prioritaires». Tel est notre objectif.

Rares sont ceux d'entre vous qui ont évoqué le changement de structure de la Conférence internationale du Travail. Il apparaît que ceux qui l'ont fait, comme par exemple M. Sánchez Mesa, délégué gouvernemental de la Colombie, souhaitent que l'on recoure davantage à Internet, que l'on raccourcisse la durée de la Conférence, que l'on fasse un usage plus efficace de notre temps et que nos débats soient davantage «interactifs». D'autres ont estimé que les contraintes budgétaires interdisaient d'envisager d'organiser la Conférence ailleurs qu'à Genève. Le Bureau va examiner ces suggestions et vous rendra compte à ce sujet.

L'OIT joue ici un rôle essentiel, mais seule elle n'y arrivera pas

Ce dont nous sommes chargés c'est de faire de l'emploi décent et productif la pierre angulaire de l'agenda des politiques macroéconomiques et sociales. Cela se justifie parfaitement. C'est sur notre lieu de travail que nous passons une grande partie de notre vie. Le lieu de travail est la source de nos interventions ici. C'est sous cet angle que nous évaluons bien des décisions prises dans la sphère économique ou sociale qui nous concernent directement. Et seule l'OIT peut le faire: nos mandats sont au cœur même de tout cet écheveau de difficultés économiques et sociales que nous connaissons tous. Après la Conférence, nous irons au Sommet du Millénaire en septembre, et là notre message devrait être sans ambiguïté: mettez le travail décent pour tous dans votre agenda. M^{me} Escoto Abreu, la déléguée employeur de la République dominicaine, a parfaitement raison de dire qu'aucun des Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourra être atteint s'il n'y a pas plus d'équité et de coordination au niveau mondial. C'est bien ainsi que nous voyons les choses nous aussi, et le système multilatéral devra s'y faire. Comme le montre le discours de M. Leather, le secrétaire général adjoint de l'Internationale des services publics, ce que nos mandats demandent à l'OIT c'est de prendre la tête du mouvement qui tente de donner à notre monde une certaine cohérence. C'est de notre façon de procéder avec le système multilatéral que dépendra la réalisation de notre objectif de travail décent pour tous.

Ainsi que l'a précisé la ministre finlandaise M^{me} Filatov, «il est temps à présent d'oublier les querelles portant sur les mandats des organisations internationales. Il faut au contraire accroître la coopération et renforcer l'économie des pays en développement.» Avant d'ajouter, et je l'approuve totalement, que la mondialisation suscite des divergences de vues, mais qu'aujourd'hui le ton a changé et qu'il est temps de passer au dialogue. Pour M. Thys, représentant de la Confédération mondiale du travail, «il est essentiel que l'OIT se situe au même niveau que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce».

Toutes ces remarques sont tout à fait pertinentes. Le mandat principal de l'OIT doit consister à offrir à nos mandants, avec d'autres institutions, ce qu'il leur faut pour améliorer le sort des hommes et des femmes qui travaillent, partout dans le monde. C'est ce à quoi nous nous employons. Etant donné l'interdépendance qui caractérise nos sociétés, nous ne pouvons négliger aucune des sphères de la politique économique internationale qui ont une incidence sur notre principal mandat. Nous sommes vigilants dans cette sphère-là aussi, et nous nous devons de l'être. Nous ne pouvons que l'être si nous voulons vraiment faire du travail décent un objectif mondial. Comme l'a fait remarquer M. Soriano, délégué employeur des Philippines, «il nous faut réfléchir tous à ces mutations rapides en matière de travail et de production qui nous obligent à adapter le cadre stratégique à l'évolution des priorités» de tous nos mandants.

Je demanderai à chacun d'entre vous, une fois de retour au pays, de poursuivre le travail entamé ici et de participer à cette réflexion en réagissant au document *Changements dans le monde du travail*. Vous trouverez bientôt sur notre site Web un forum sur ce sujet. Plus vous utiliserez ce forum et plus la réflexion sur les nombreux changements intervenus dans le monde du travail sera approfondie et nuancée, ce qui, bien évidemment, ne peut que nous aider dans nos prochaines délibérations.